



Séance du 2 février 2024

N° : CS-02022024-06-G

Objet : Aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse :
– Demande de participation financière de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seignosse

L'an deux mille vingt-quatre et le deux du mois de février à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en salle Maurice Martin à Mimizan, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{me} TOLLIS, MM. DELAVOIE, LABRUYERE.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, DURU, NADAU, MM. COMET, BRETHES, RAFFIN, DULER, D'INCAU, MUSCAT, Daniel PUJOS, LABORDE, DARRAMBIDE, DUCOURNEAU.

Ayant donné pouvoir :

M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} LAGORCE ayant donné pouvoir à M. DELAVOIE, M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M. Daniel PUJOS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M^{me} DURU, M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} DOUSTE, M^{me} Eliane PUJOS ayant donné pouvoir à M. COMET, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M^{me} LARREZET ayant donné pouvoir à M. LABRUYERE.

Absents excusés :

MM. FAISSOLLE, BOIREAU.

Absent :

M. MORICHERE.

Assistaient en outre :

M^{me} LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités), M^{me} GUILLET, MM. MOZAS, ZUAZO, MENGIN, LE GALL, GARRABOS (Conseil départemental - Direction de l'Environnement).



N° CS-02022024-06-G

Vu la délibération du Comité Syndical n° CS-24012023-3B en date du 24 janvier 2023 approuvant le principe d'aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang blanc à Seignosse et la signature en conséquence, d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Seignosse et le Syndicat Mixte « Géolandes » ;

Compte tenu du lancement des marchés de travaux à venir en 2024 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- De fixer le coût d'objectif du projet d'aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse à 305 500 € HT,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la participation financière de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seignosse,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 22/02/2024
Qualité : PRESIDENTE GEOLANDES

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

INVESTISSEMENT

Travaux d'aménagement d'un point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse (espace naturel fréquenté)

COUT D'OBJECTIF HT	ETAT		REGION NOUVELLE- AQUITAINE		FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DES LANDES		AAPPMA DE SEIGNOSSE		SYNDICAT MIXTE GEOLANDES	
	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
305 500 €	40	122 200 €	30	91 650 €	Forfait	10 000 €	Forfait	10 000 €	~ 23,45	71 650 €